

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°42 du 30 octobre 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°7**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Canari (Haute-Corse).

*Du 21 septembre 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Canari (Haute-Corse).**

*Du 21 septembre 2009*

NOR D E F G 0 9 5 2 6 1 8 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°42 du 30 octobre 2009, texte 7.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Canari (Haute-Corse) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Luri et Saint-Florent sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Luri et Saint-Florent exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale <sup>(1)</sup>.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Canari	Barrettali	(dissolution)
	Canari	
	Farinole	
	Nonza	
	Ogliastro	
	Olcani	
	Olmata-di-Capocorso	
Luri	Luri	Luri
	Cagnano	Barrettali
	Centuri	Canari
	Ersa	Cagnano
	Meria	Centuri
	Morsiglia	Ersa
	Pino	Meria
	Rogliano	Morsiglia
	Tomino	Pino
		Rogliano
		Tomino
Saint-Florent	Saint-Florent	Saint-Florent
	Barbaggio	Barbaggio
	Patrimonio	Farinole
	Poggio-d'Oletta	Nonza
	Oletta	Ogliastro
		Olcani
		Olmata-di-Capocorso
		Patrimonio
		Poggio-d'Oletta
		Oletta